

CONCLUSIONS SUR LES ÉVÉNEMENTS EN UKRAINE ADOPTÉES
PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES
LE 29 JANVIER 2014

La Commission des affaires européennes,

Vu ses précédentes Conclusions du 5 novembre 2013 sur les relations Union européenne-Ukraine,

Vu l'évolution de la situation en Ukraine depuis cette date,

Vu la Déclaration du 17 janvier 2014 de la Haute Représentante Mme Catherine ASHTON sur les mesures adoptées le 16 janvier par le Parlement ukrainien,

Vu les Conclusions du 20 janvier 2014 du Conseil affaires étrangères sur les dernières évolutions de la situation en Ukraine,

Vu la Déclaration du 22 janvier 2014 du Président de la Commission M. José Manuel BARROSO :

1. Exprime sa profonde émotion face à la répression brutale des manifestations de l'opposition de janvier 2014, qui a provoqué plusieurs morts et de nombreux blessés.

2. Fait part de son indignation face à l'adoption le 16 janvier 2014, par le Parlement ukrainien, d'une législation qui aurait conduit à une restriction considérable des libertés d'expression, de réunion et de manifestation, et aurait été à contre-courant des progrès précédemment accomplis par l'Ukraine sur la voie d'un rapprochement avec les valeurs fondamentales de l'Union européenne.

3. Prend acte du fait que le Parlement ukrainien réuni en session extraordinaire s'est prononcé le 28 janvier pour l'abrogation de ces mesures.

4. Demande instamment aux autorités ukrainiennes de mettre fin à la répression brutale des manifestations et de conduire un dialogue ouvert avec les représentants de l'opposition et de la société civile, afin de trouver une solution démocratique et durable à la crise actuelle.

5. Demande instamment la libération des personnes arrêtées arbitrairement à l'occasion de ces manifestations ainsi que celle de tous les détenus politiques ; souhaite que des mesures soient prises très rapidement pour élucider les cas de disparitions suspectes et sanctionner les responsables de violences contre les manifestants.

6. Si aucune solution démocratique à la crise actuelle n'est trouvée et si des atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales continuent à être commises au cours des semaines à venir, demande que l'Union européenne, dans cette hypothèse, prenne des sanctions ciblées à l'encontre des autorités ukrainiennes.